



Section de Saint-Denis Plaine Commune
Bourse du Travail – 11 rue Genin - 93200 Saint-Denis
ldhsaintdenis93@ldh-france.org
06 41 47 77 54
<http://site.ldh-france.org/st-denis-93/>

Saint-Denis le 22 juin 2016

COMMUNIQUÉ

Soutien aux familles du terrain Coignet de Saint-Denis

Au matin du 20 juin 2016, un important dispositif policier a été déployé aux abords du bidonville proche de la gare de Saint-Denis, afin de notifier aux familles vivant sur ce terrain une obligation de quitter le territoire français (OQTF) sous 30 jours.

Lors de cette opération, des hommes ne portant aucun brassard de police, ni aucun signe distinctif, tenaient aux poings tasers et matraques.

La Ligue des droits de l'Homme, section Saint-Denis Plaine Commune, dénonce la disproportion des moyens policiers déployés pour notifier ces décisions administratives, dans le but semble-t-il d'impressionner les habitants du terrain, alors qu'aucun trouble à l'ordre public n'était à déplorer.

Pourtant une grande partie des habitants de ce terrain s'était engagée dans un travail d'insertion avec le soutien de bénévoles associatifs et dans le cadre de la plate-forme régionale préfectorale gérée par ADOMA. Rappelons qu'en juin 2015 JF Carencu, le préfet de région a rappelé que le déploiement de la plate-forme AIOS s'inscrit dans une **stratégie régionale globale de l'État** en matière de campements.

Cette plate-forme repose théoriquement sur le principe d'offrir à tous les occupants de campements qui le souhaitent une chance de s'insérer dans la société française. Elle est supposée être « la main tendue », incarnation du principe républicain de fraternité.

Où est « la main tendue » dans cette intervention musclée ? qui refuse l'insertion ? les habitants qui ont engagé de réels efforts depuis plus d'un an pour trouver leur place au sein de la société française ou une préfecture qui ne respecte pas les engagements pris à leur égard ? engagements qu'elle ne peut ignorer puisqu'elle en est partie.

La section locale LDH dénonce la décision du Préfet de Saint-Denis de notifier collectivement des OQTF aux familles vivant sur le bidonville, sans égard pour leurs situations individuelles et au mépris des efforts d'insertion de certaines d'entre elles dans la vie sociale et économique du pays avec le soutien des associations et des collectivités publiques.

Elle revendique le droit, pour ces familles expulsées, à une solution de relogement pérenne et de proximité, afin de faciliter leur insertion et la scolarité de leurs enfants.